

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
THORÉ MONTAGNE NOIRE (CCTMN)

Albine  
Bout-du-Pont-de-l'Arn  
Labastide-Rouairoux  
Lacabarède  
Le Rialet

Rouairoux  
Saint-Amans Valtoret  
Sauveterre  
Le Vintrou



## PARTIE I : CARTE D'IDENTITÉ

I. Le périmètre de la Communauté de communes.....	p. 2
II. Le fonctionnement.....	p. 2
III. Les statuts et les compétences.....	p. 3
IV. Les moyens et ressources.....	p. 4

## PARTIE II : LES PROJETS EN ACTIONS EN 2020

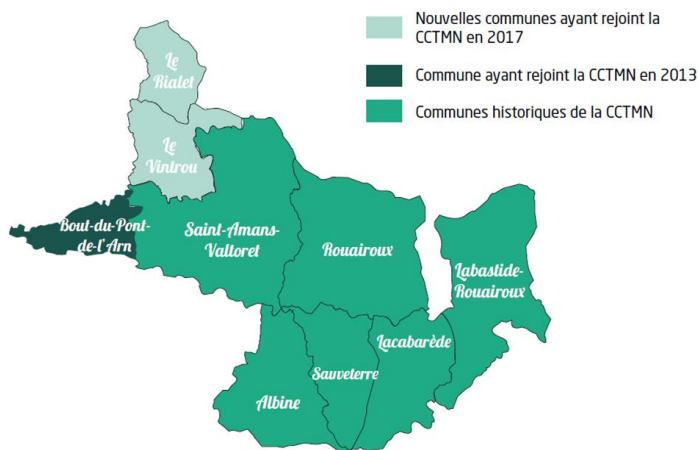
I. Aménagement de l'espace.....	p. 7
1. L'urbanisme	
2. L'amélioration de l'habitat	
II. Développement économique.....	p. 10
1. COVID 19 : aide aux entreprises	
2. Aide à l'immobilier d'entreprises	
3. Aide à la création d'entreprises	
III. Tourisme et communication.....	p. 11
1. L'office de tourisme	
2. Les animations de l'été	
3. Les hébergements intercommunaux	
4. Un partenariat avec le PETR Hautes Terres d'Oc	
5. Les sentiers de la vallée du Thoré	
IV. Action sociale.....	p. 15
1. Petite enfance	
2. Maison de santé	
3. La fibre optique FTTH : 2022 !	
V. Environnement et développement durable.....	p. 16
1. La gestion des déchets	
2. Le SPANC	
3. La gestion de l'eau	
4. Développement durable / agriculture	

PARTIE I :

CARTE D'IDENTITÉ

# 1. LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le périmètre de la CCTMN est inchangé depuis le rattachement des communes du Rialet et du Vintrou au 1<sup>er</sup> janvier 2017. **Le nombre d'habitants est de 5 052** (chiffre INSEE 2018).



**9 communes**  
**5052 habitants**

Albine  
Bout-du-Pont-de-l'Arn  
Lacabarède  
Labastide-Rouairoux  
Le Rialet  
Le Vintrou  
Rouairoux  
Saint-Amans-Valtoiret  
Sauveterre



# 2. LE FONCTIONNEMENT

**Ont été élus suite aux élections du 3 juin 2020 :**

**M. Michel Castan, maire de la commune du Rialet a été réélu président de la Communauté de communes le 3 juin 2020.**

**Les Vice-présidents :**

- 1<sup>er</sup> vice-président : M. Bernard Prat, Maire de Bout du Pont de l'Arn
- 2<sup>e</sup> vice-président : M. Daniel Peigné, Maire de Saint Amans Valtoiret
- 3<sup>e</sup> vice-président : M. Joël Cabrol, Maire de Lacabarède
- 4<sup>e</sup> vice-président : M. Gérard Cauquil, Maire du Vintrou
- 5<sup>e</sup> vice-présidente : Mme Danièle Escudier, Maire de Rouairoux

**Les Commissions thématiques** suivantes ont été créées :

- Vie économique, présidée par M. Bernard Prat
- Eau et assainissement, présidée par M. Joël Cabrol
- Urbanisme – habitat, présidée par M. Daniel Peigné
- Déchets, présidée par M. Gérard Cauquil
- Services et vie sociale, présidée par Mme Danièle Escudier
- Environnement, énergie, éducation à l'environnement, présidée par M. Michel Castan

Le **Bureau** est composé de : Jacques ASSEMAT, Alain BOUISSET, Joël CABROL, Michel CASTAN, Gérard CAUQUIL, Danièle ESCUDIER, Daniel PEIGNE, Bernard PRAT, Xavier SENEGAS, Michèle VINCENT.

Le **Conseil communautaire** est composé de **26 délégués communautaires** :

## ALBINE

Alain BOUISSET  
Xavier SENEGAS  
Cédric CATHALA-CAUME



## BOUT DU PONT DE L'ARN

Catherine BARAILLE  
Jacques BARTHES  
Blanche MENDES  
Julien ARMENGAUD  
Bernard PRAT  
Marie-Claude GLORIES



## LABASTIDE-ROUAIROUX

Evelyne BIDEAULT  
Francois CHARLIER  
Elise MANZONI  
Jérôme SALAS  
Patrick SALVAN  
Michèle VINCENT



#### LACABARÈDE

Joël CABROL  
Didier CHABBERT



#### LE RIALET

Michel CASTAN  
Jacques BIAU  
(suppléant)



#### ROUAIROUX

Alain AMALRIC  
Danièle ESCUDIER



#### SAINT-AMANS-VALTORET

Michel BOURDEL  
Jacques CANOVAS  
Maria GERS  
Daniel PEIGNE



#### SAUVETERRE

Jacques ASSEMAT  
Jean-Pierre BARTHES  
(suppléant)



#### LE VINTROU

Gérard CAUQUIL  
Francis RIBELLES  
(suppléant)



## 3. LES STATUTS ET LES COMPÉTENCES

La Communauté de communes assure des services en lieu et place des communes, dans des domaines définis et limités qu'on appelle des compétences. Ses actions doivent avoir un intérêt pour toutes les communes. Les statuts actuels de la CCTMN ont été adoptés le 21 décembre 2017 :

### COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace dont le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
- Développement économique et tourisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

### COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire (petite enfance, santé)
- Création et gestion de maisons de services au public

*Retrouvez la liste des compétences de la CCTMN sur le site :  
[www.cc-thoremontagne noire.fr](http://www.cc-thoremontagne noire.fr)*

**LA CCTMN ADHÈRE** : La CCTMN assume ses compétences seule ou bien dans le cadre d'organismes regroupant d'autres communes ou intercommunalités :

- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc (*par convention*)
- Réseau des écoles - Syndicat intercommunal
- Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet
- Syndicat mixte du bassin de l'Agout (SMBA)
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Tarn (CAUE)
- Trifyl - établissement public départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Parc naturel régional du Haut Languedoc

### Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc

Depuis 2017, la Communauté de communes adhère par convention au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc, composé de la Communauté de communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc et de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux pour mener conjointement certaines actions de développement de son territoire.

Ce partenariat se manifeste par la participation de la CCTMN aux actions sur le développement économique, le tourisme, l'accueil de populations, etc. Il est formalisé dans le Contrat de ruralité avec l'Etat et le Contrat régional unique passé avec le Département et la Région.

## 4. LES MOYENS ET RESSOURCES

### LES RESSOURCES HUMAINES

En 2020, les services administratifs et techniques étaient composés de 8 personnes dont 6 titulaires de la fonction publique et 2 contractuels :



- Directrice : Héloïse Nétange
- Secrétaire - comptable : Véronique Fortanier
- Chargé de mission Environnement : Alexandre Coelho (remplacé en juin 2020 par Florian Croux)
- Chargée de mission Tourisme et communication : Anne Roussy
- Chauffeur-rippeurs : Christian Cèbe et Maxime Jimenez
- Agents polyvalents : Pedro Afonso Bidarra et Stéphane Perrin (remplacé en août 2020 par Jackie Tucci).

### LE BUDGET

#### Compte administratif 2020

	Fonctionnement	Investissement
Recettes A	2 905 096,64 €	537 182,58 €
Dépenses B	3 117 164,07 €	377 764,31 €
Résultat de l'exercice 2020 C=A-B	-212 067,43 €	159 418,27 €
Résultat reporté N-1 D	133 230,28	188 023,32 €
Résultat de clôture F=C+D	<b>-78 837,15 €</b>	<b>347 441,59 €</b>

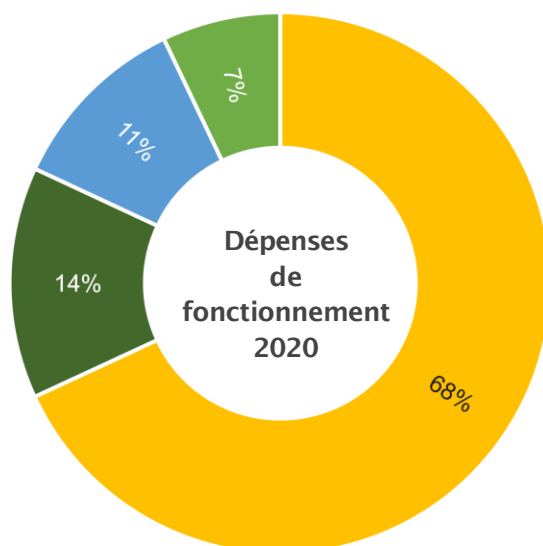
Les ressources de la collectivité reposent essentiellement sur :

- les contributions directes (impôts et taxes) qui représentent 77% des recettes totales). Il est à noter que les taux des contributions directes **n'ont pas évolué depuis 2011** ;
- la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ;
- et les subventions et participations des partenaires (Région, Département, Union européenne, Caf...).

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement des charges à caractère général, de gestion courante (contrats de prestation de service, d'entretien ou de réparation, fluides, énergie...) et des frais de personnel (7,5 équivalents temps plein (ETP) en 2020).

L'attribution de compensation est un transfert financier entre communes et EPCI. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en FPU : elle est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI. Les attributions de compensation d'élèvent à 68% des recettes fiscales

- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel, frais assimilés
- 014 Atténuations de produits
- 65 Autres charges de gestion courante



## LES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Impôt	Taux
Taxe d'habitation	3,66 %
Taxe foncière (bâti)	2,31 %
Taxe foncière (non bâti)	7,17 %
Cotisation foncière des entreprises	29,34 %

Le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été fixé comme indiqué ci-dessous. Pour rappel, depuis l'intégration de Bout du Pont de l'Arn en 2013, les taux sont lissés progressivement jusqu'en 2022 afin de parvenir à un taux unique pour toutes les communes.

Il est à noter que les coûts de traitement par Trifyl sont en augmentation : hausse du coût de traitement des ordures ménagères et du coût par personne pour le service de déchèteries. A partir de 2021, la TGAP, taxe gouvernementale sur les activités polluantes, va également connaître une augmentation importante.

Communes	Taux 2020 de la TEOM <small>*lissage progressif des taux depuis l'intégration de la commune du Bout du Pont de l'Arn en 2013</small>
Bout du Pont de l'Arn	8,88 %
Toutes les autres communes	10,14 %

**PARTIE II :**

**LES PROJETS ET  
ACTIONS EN 2020**



# I. L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

## 1. L'URBANISME

### LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

En 2014, la Communauté de communes a engagé l'élaboration de son Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui remplacera le document d'urbanisme de chaque commune.

#### LE PLUI, À QUOI ÇA SERT ?

C'est un document qui permet de **créer une vision commune** à l'échelle de l'intercommunalité pour un projet d'avenir partagé entre tous.

Il **vient harmoniser les politiques communales** aujourd'hui à l'œuvre.

Il apporte des outils permettant de répondre aux enjeux actuels du territoire, tout en créant **une dynamique intercommunale au service de tous**.

#### COMMENT FAIRE PART DE VOS AVIS ET REMARQUES ?

- Lire le dossier de consultation disponible dans chaque mairie et y inscrire vos remarques,
- Venir à notre rencontre (tous les jours entre 8h30 et 12h et 13h30 et 17h), au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie de Saint Amans Valtoret,
- Suivre les actualités en ligne : [www.cc-thoremontagne noire.fr](http://www.cc-thoremontagne noire.fr)

#### Les grandes étapes



#### Où en est-on ?

Le PADD (Projet d'aménagement et développement durable), a été validé en 2017.

Le dossier constitué du plan de zonage et du règlement écrit fixant les conditions générales d'utilisation des sols est en cours de finalisation.

Les étapes suivantes seront : l'arrêt du projet par le Conseil communautaire, la consultation des services de l'Etat, puis l'enquête publique qui permettra aux citoyens de prendre connaissance du dossier et de consigner leurs observations, propositions et contre propositions.

### LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Parallèlement à l'élaboration de son PLUI, la CCTMN est engagée dans la révision du SCoT d'Autan et de Cocagne. Ce document d'urbanisme a vocation à être un outil de planification stratégique à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. Le SCoT d'Autan et de Cocagne couvre les territoires de la CCTMN, de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet et de la Communauté de communes Sor et Agout.

Le PLUI de la CCTMN devra être conforme aux orientations du SCoT.

En savoir plus : <https://www.scot-autan-cocagne.fr/>

## 2. L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

### OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)

Depuis 2017 et jusqu'en octobre 2020, une OPAH-RR (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation rurale) a permis aux propriétaires de recevoir une aide de la Communauté de communes, en plus de celles de l'ANAH et de l'Etat, pour la rénovation de leur logement et pour leurs travaux d'économies d'énergies.

S'adressant plus particulièrement aux foyers à faible revenus et aux personnes en situations difficiles (handicap, vieillissement), ce dispositif a permis d'aider 59 foyers, pour un total d'aides attribuées par la CCTMN de près de 120 000 €. L'ANAH a financé à hauteur de 360 000 € et l'Etat de 80 000 €.

#### Les objectifs de l'OPAH

- Favoriser le **maintien à domicile** des personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite,
- **Lutter contre la précarité énergétique** et encourager la rénovation thermique des logements,
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé,
- **Mettre aux normes** les installations d'assainissement non collectives (travaux aidés uniquement par la CCTMN et l'Agence de l'Eau dans certains cas),
- Favoriser la mise en place de logements locatifs **à loyer maîtrisé**



A compter d'octobre 2020, c'est l'association **SOLIHA Tarn** qui accompagne les propriétaires pour les travaux d'économie d'énergie, d'adaptation du logement à la vieillesse et au handicap, la sécurité, l'habitat dégradé. Elle apporte des conseils sur :

- les aspects techniques, financiers, juridiques et administratifs liés à ce type de projet
- les subventions mobilisables ( Anah, Région, Ademe...)
- la fiscalité liée aux travaux et à l'activité de gestion de logement locatif.

#### Contact:

SOLIHA Tarn, 2 bis avenue du général de Gaulle 81100 CASTRES

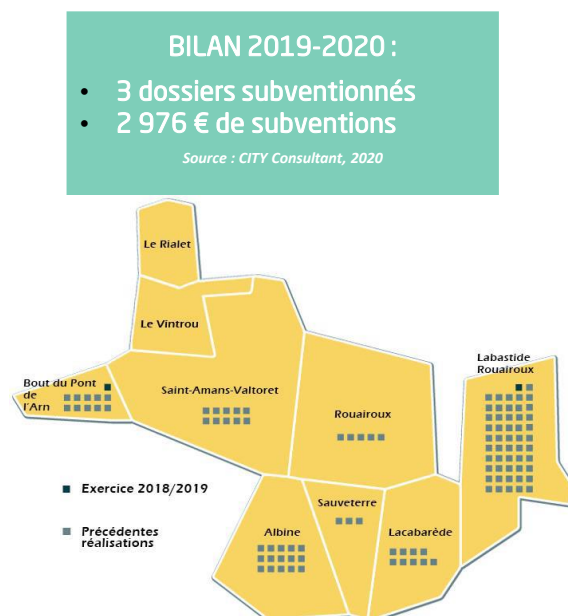
Téléphone : 05 63 62 50 20

Email : [c.charlot@solihha](mailto:c.charlot@solihha)

### Opération Façades

Lancée en 2007 afin d'inciter et d'aider financièrement les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation de leur façade, l'Opération Façades a déjà permis d'aider au financement de 108 rénovations, principalement dans les centres bourgs, pour un total de plus de 114 000 € de subventions.

Afin de concentrer les efforts financiers, les élus ont fait le choix de restreindre les périmètres d'éligibilité de l'Opération façades aux périmètres d'intervention prioritaires de l'OPAH-RR pour la durée de celle-ci. Cela a de fait réduit le nombre de dossiers éligibles.





**Pour connaître votre éligibilité aux aides et les démarches à effectuer, contactez la CCTMN  
Tel : 05 63 97 98 08**

### LES PLAFONDS DE SUBVENTIONS

	Type de travaux	Montant de la subvention au m <sup>2</sup>
Catégorie 1	Peinture façade	10 €
Catégorie 2	Peinture façade et menuiseries	14 €
Catégorie 3	Enduit avec finition grattée	16 €
Catégorie 4	Enduit avec finition grattée et menuiseries	22 €

**108 chantiers subventionnés**

*Exemples de façades rénovées grâce à l'Opération Façades :*



## II. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 1. COVID 19 : AIDE AUX ENTREPRISES

En complément des mesures mises en place par l'Etat, la CCTMN s'est engagé pour soutenir les entreprises de son territoire :

#### ➤Fonds de solidarité exceptionnel :

Pour les entreprises ayant subi une perte de chiffre d'affaires de plus de 20 % entre le mois d'avril 2019 et le mois d'avril 2020. **Ce fonds a bénéficié à 37 entreprises du territoire, qui ont reçu 31 500€ d'aides de la CCTMN et 63 000 € de la Région Occitanie.**

#### ➤Fonds L'Occal :

Le fonds L'OCCAL a été établi en mai 2020 pour accompagner la relance du secteur du tourisme ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité en Région Occitanie. Les entreprises peuvent prétendre à des prêts ou des aides.

### 2. AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Afin de soutenir l'économie locale et de favoriser le développement d'activités et d'emplois, les élus de la CCTMN ont instauré en 2018 un nouveau régime d'aides directes aux entreprises de son territoire. Il s'agit d'un programme d'aide à l'immobilier d'entreprises à destination de toute entreprise ou structure, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM), localisée sur le territoire.

**Vous avez un projet d'agrandissement de votre entreprise, installée sur le territoire ?  
Depuis 2018, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la CCTMN qui vous permettra  
d'obtenir une subvention de la Région Occitanie.  
Renseignez-vous auprès de la CCTMN : 05 63 97 98 08**

### 3. AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

En partenariat avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc, la CCTMN participe à plusieurs programmes :

- « **Coup de pouce** » : pour appuyer des projets innovants ou résoudre des situations temporairement difficiles pour de petites entreprises du territoire (subvention de 2 000 € maximum),
- « **Place aux jeunes** » : pour attirer ou garder sur le territoire des jeunes de moins de 25 ans. Les bénéficiaires sont accompagnés dans la mise en place de leur projet professionnel, par la découverte des diverses activités locales ou encore la mise en relation avec des entreprises.



#### **Zone de revitalisation rurale » (ZRR),**

Les communes de la CCTMN étant classées « **Zone de revitalisation rurale** » (ZRR), les entreprises qui s'y implantent peuvent bénéficier de mesures incitatives : exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés, exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pendant 5 ans.

Plus d'information : [www.cc-thoremontagne noire.fr](http://www.cc-thoremontagne noire.fr)

## III. TOURISME ET COMMUNICATION

### 1. L'OFFICE DE TOURISME

L'office de tourisme Thoré Montagne Noire a été créé en janvier 2018 et assure les missions suivantes:

- L'accueil et l'information touristique sur le territoire de Thoré Montagne Noire
- La promotion touristique du territoire
- L'organisation d'animations et d'événements en lien avec les acteurs locaux
- La gestion de la collecte de la taxe de séjour

Il assure l'information touristique par mail, réseaux sociaux et téléphone à l'année et grâce à son stand mobile, sur les différents événements et marchés de producteurs estivaux, en particulier celui de Mazamet et de Saint Amans Soult.

#### Bilan touristique 2020

Face à la crise sanitaire, la vallée du Thoré présente un bilan de la saison touristique 2020 plus favorable qu'au niveau national.

Le nombre de nuitées dans les hébergements a fortement baissé entre mars et juin 2020 mais a connu un rebond en juillet et août. Pour la restauration, l'activité est repartie dès la fin du confinement pour retrouver en juillet un niveau comparable à l'an passé. Quant aux activités de loisirs, les professionnels du tourisme affichent une forte satisfaction de 95% de taux de remplissage de juin à septembre. L'absence prévue d'une grande partie des clientèles étrangères a été compensée par la présence marquée des clientèles françaises, notamment de proximité. La randonnée pédestre, le vélo, notamment en itinérance grâce à la voie verte, et les activités nautiques sont les grandes tendances de l'année.

#### Information touristique

De nombreux événements festifs ayant été annulés durant l'été, la fréquentation du stand mobile est naturellement en baisse en 2020. Cependant, l'accueil téléphonique et numérique a lui connu un regain d'activité : + 50% de demandes par téléphone, mail ou réseaux sociaux pendant la saison estivale.



10 animations

3 2 1

touristes

#### Actions de promotion et réseaux sociaux

La promotion de la destination Vallée du Thoré Montagne Noire est une des missions prioritaires de l'Office de Tourisme. Chaque année, nous essayons d'optimiser au maximum notre fonctionnement en poursuivant plusieurs objectifs :

- Séduire et faire venir en Vallée du Thoré Montagne Noire de nouveaux visiteurs
- Développer notre notoriété de proximité
- Fidéliser notre clientèle

#### 2500 personnes nous ont suivi sur Facebook en 2020

Page institutionnelle : <https://www.facebook.com/ComcomTMN/>

Page de l'Office de tourisme : <https://www.facebook.com/evenementsenHVT/>



## La taxe de séjour

La taxe de séjour est collectée auprès des hébergeurs du territoire de la Vallée du Thoré.

Cette taxe, payée par les visiteurs, sert notamment au fonctionnement de l'Office de Tourisme, à la promotion du territoire et au développement de l'activité touristique.

Le montant de cette taxe dépend de la nature et de la catégorie de l'hébergement de séjour, ainsi que du nombre de personnes. Le Conseil Départemental du Tarn perçoit 10% du total des recettes de la taxe de séjour.

Le produit de la taxe de séjour 2020 est inférieur à celui de 2019, en raison des restrictions de déplacements liées à la crise sanitaire.



**5803,86 € collectés**

**en 2020**

## 2. LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

L'Office de tourisme propose chaque année un programme d'animations, spectacles, visites, etc. destinés aux touristes et habitants.

Cette année, elle a proposé 14 animations dans le cadre de « L'été en Vallée du Thoré » :

- *Les lundis des savoir-faire* : pour découvrir les talents de la Vallée. Véritable moment d'échange avec des artisans, agriculteurs et entrepreneurs du territoire.
- *Les mardis sport et détente* : une découverte des activités de pleine nature en Montagne noire
- *Les mercredis pitchouns* : dessins à la Sagne, chasse aux trésors pour les enfants
- *Les dimanches balade* une découverte sportive et patrimoniale des chemins de la Montagne Noire.



## 3. LES HÉBERGEMENTS INTERCOMMUNAUX

### LE REFUGE DE PEYREMAUX



Le refuge de Peyremaux, situé à proximité du GR7 et du GR de Pays, offre un panorama exceptionnel sur le versant Sud de la Montagne Noire, jusqu'aux Pyrénées.

Composé d'une pièce principale équipée d'un poêle à bois et de deux chambres, le refuge peut accueillir jusqu'à 8 personnes.

La CCTMN assure directement la gestion et la promotion du lieu. Celui-ci est mis à disposition gracieusement. Vous pouvez le réserver pour une ou plusieurs nuits en envoyant un mail à l'adresse [ot@cc-thoremontagnenoire.fr](mailto:ot@cc-thoremontagnenoire.fr) ou par téléphone au 05 63 97 98 08.

## LE GITE D'ÉTAPE DE LA PLANÈTE

La gestion du gîte d'étape de La Planète, près du Lac des Saints-Peyres est assurée par Mme Valérie Perrin. Il peut accueillir 6 personnes tout au long de l'année.

Pour réserver : Tel : 06 08 30 71 09 ; Mail : [gite-la-truite@orange.fr](mailto:gite-la-truite@orange.fr)



**Ce gîte d'étape complète l'offre autour du GR de pays, créé en 2012.**

Il permet aux randonneurs de profiter d'une nuit de repos dans un cadre idyllique près des Saints-Peyres et de développer la pratique des sports de pleine nature.

*Gîte La Planète rénové*

## 4. UN PARTENARIAT AVEC LE PETR HAUTES TERRES D'OC



Sur le plan touristique, le partenariat avec le PETR Hautes Terres d'Oc, regroupant les Communauté de communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc et la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, a permis à la Communauté de communes d'être intégré à l'offre touristique, pour les touristes individuels mais également les groupes.

Trois guides édités en commun sont disponibles :

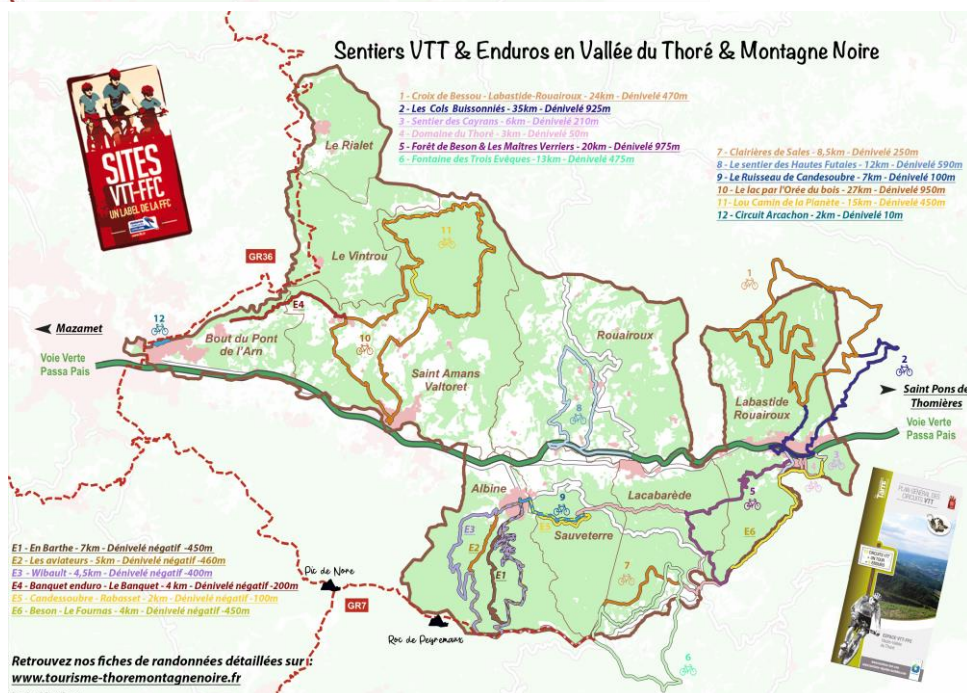
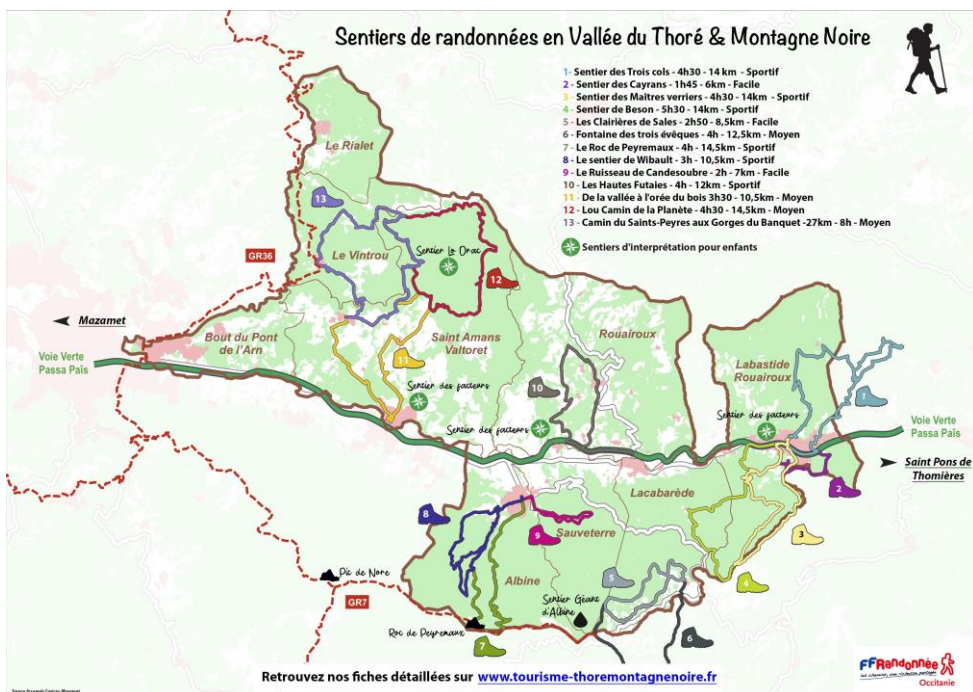
- le guide « Pays pêche » propose 24 circuits de pêche
- le guide "Pitchouns" est dédié aux enfants : activités, animations et restaurants ayant une offre adaptée aux familles avec enfant. un guide de sorties à la journée pour des groupes.

En 2020, la Commission technique Tourisme a bénéficié d'une formation en vue de la mise en place d'une nouvelle ligne éditoriale numérique à destination des professionnels du tourisme en Hautes Terres d'Oc. Le hashtag #HautesTerresd'OcTourisme est dorénavant utilisé pour les publications sur les réseaux sociaux.

 **Guide Groupes 2019**  
Expériences à la journée



## 5. LES SENTIERS DE LA VALLÉE DU THORÉ



### Pour toute la famille

**Le sentier des Sagnes de Puech Balmes :** A proximité du lac des Saints Peyres, ce sentier permet de découvrir un milieu naturel peu connu : la tourbière ou « sagne » en occitan.

**Le Géant d'Albine :** Huit stations pédagogiques pour revivre une légende presque oubliée, aux pieds du roc de Peyremaux. Chacun de vos pas vous fera découvrir le secret des paysages. Coordonnées GPS : 43.420089,2.572542.

**La Tournée des facteurs :** Marcel, le facteur, a besoin d'aide : aidez-le à retrouver le destinataire d'une lettre. Trouvez les indices cachés dans le paysage de la voie verte : quatre itinéraires pour un jeu de piste ludique et culturel.



## IV. ACTION SOCIALE

### 1. PETITE ENFANCE

La CCTMN soutient financièrement les structures d'accueil pour la petite enfance, en contrepartie de places réservées aux enfants de 0 à 3 ans habitant sur le territoire de la CCTMN.



Cette participation est actée par un Contrat enfance et jeunesse (CEJ) passé avec la Caisse d'allocations familiales, qui permet de financer et d'assurer un suivi des structures et des projets en lien avec la petite enfance. Il s'étend, avec d'autres partenaires, aux actions concernant les jeunes jusqu'à 17 ans.

Plusieurs structures du territoire bénéficient des financements liés à ce contrat : la petite Loco (multi accueil de 0 à 6 ans) située à Saint Amans Soult, les Snorkys (de 2 mois à 4 ans) et la Passerelle (à partir de 2 ans) à Bout du Pont de l'Arn ainsi que le Réseau des assistantes maternelles de la Montagne Noire (RAM).

### 2. MAISON DE SANTÉ

La Communauté de communes a construit une maison de santé pluridisciplinaire qui a ouvert ses portes début 2015 à Labastide-Rouairoux. Depuis, l'équipe a largement démontré ses compétences et son utilité. C'est en effet une équipe de professionnels de santé composée de 2 médecins généralistes, d'infirmières, d'un kinésithérapeute, d'une sage-femme, d'une pédicure-podologue et d'un psychologue qui vous accueillent du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi matin.



*L'annexe de la maison de santé  
à Saint-Amans Valtoret*

#### OUVERT DEPUIS JUIN 2018

Afin d'être au plus proche de la population, une annexe de la Maison de santé a ouvert dans l'aile droite du château de Saint-Amans-Valtoret, dans des locaux mis à disposition par la commune. Des permanences quotidiennes sont assurées du lundi au vendredi assurées par des médecins ou des infirmiers.

**LES CONTACTS  
DE LA MAISON DE SANTÉ  
ET DE L'ANNEXE :**  
Tél : 05 31 80 99 20  
Adresse : 2 avenue Marie Curie  
81270 Labastide-Rouairoux

### 3. LA FIBRE OPTIQUE FTTH : 2022 !

Tarn fibre a annoncé le déploiement de la fibre optique dans tous les foyers tarnais d'ici 2022.

Ce raccordement à internet à très haut débit sera gratuit pour les particuliers, quel que soit leur lieu de résidence, sous réserve de souscrire un abonnement internet chez un opérateur. Le site Web cogéré par le Département et SFR propose une carte indiquant le calendrier du déploiement sur l'ensemble du Tarn: <http://tarnfibre.fr/>

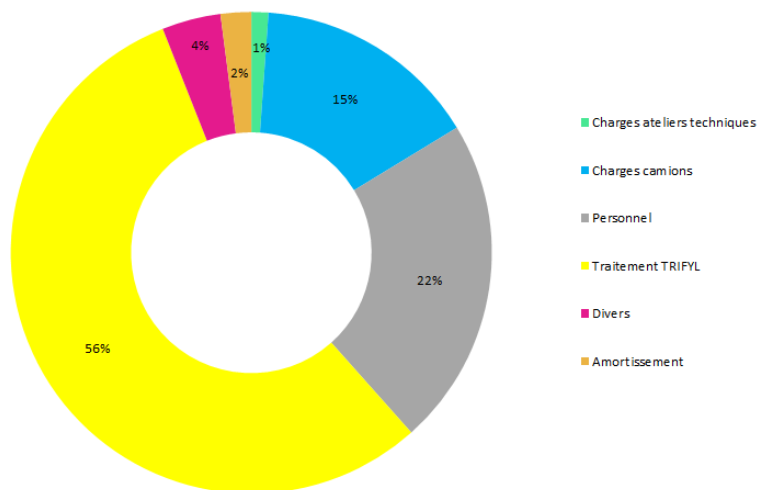
En attendant, deux montées en débit ont d'ores et déjà été réalisées sur le territoire de la CCTMN en 2019, à Saint Amans Valtoret et à Rouairoux. La commercialisation de l'offre a débuté en mars 2020.

# V. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 1. LA GESTION DES DÉCHETS

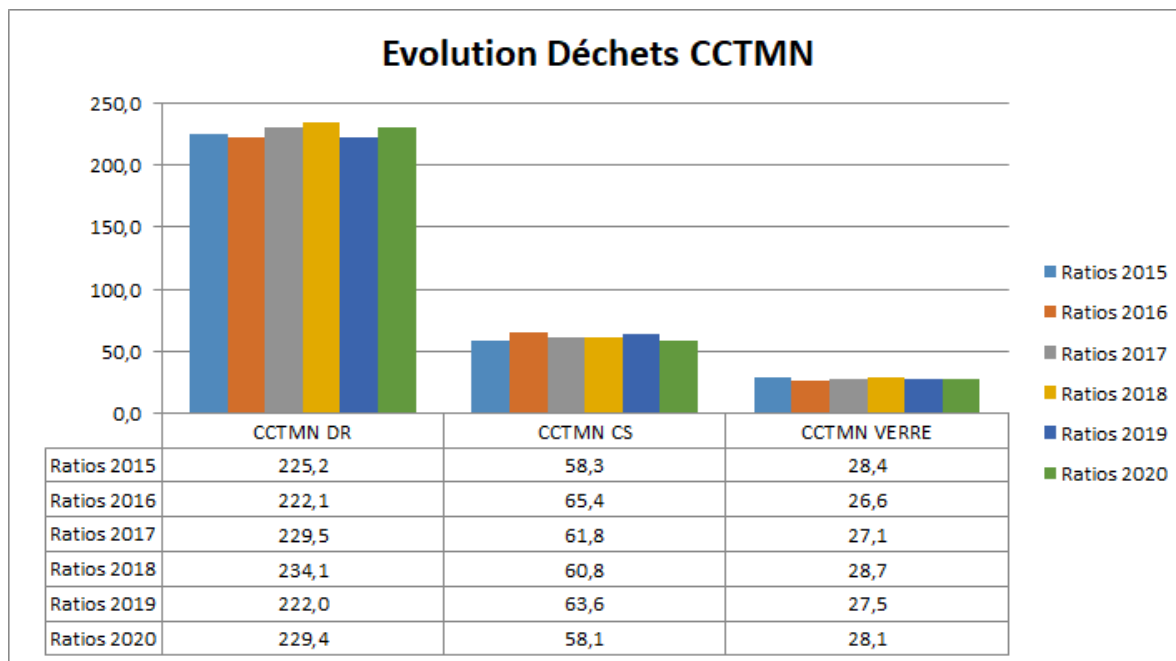
Le service de collecte des déchets ménagers est assuré par quatre agents techniques pour huit communes de la CCTMN. Le ramassage des ordures ménagères sur la commune du Rialet est en effet assuré par la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet.

Le traitement des déchets ménagers est confié au syndicat mixte TRIFYL auquel la Communauté de communes adhère depuis 2005.



RÉPARTITION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE EN 2020

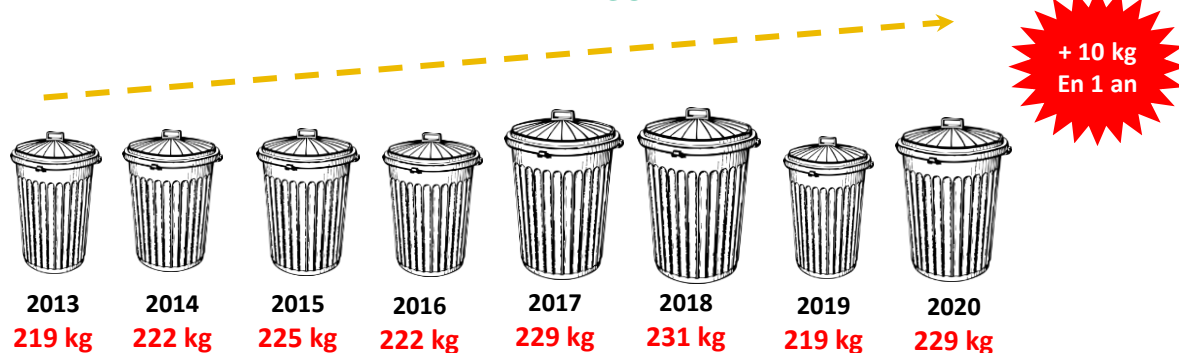
En 2020, le poids des ordures ménagères collectées a atteint **1 169 tonnes**, soit une augmentation de 33 tonnes par rapport à 2019. (augmentation de 3%).



\* 2013 : intégration de la commune du Bout du Pont de l'Arn

2017 : intégration du Vintrou

## NOMBRE DE KILOS DE DÉCHETS RÉSIDUELS PAR AN ET PAR PERSONNE



En terme de ratio par habitant, cela équivaut à une moyenne de **229 kg produits en 2020**, soit 8 kg de plus que la moyenne TRIFYL du département. L'objectif de TRIFYL étant de passer à 196 kg/an/habitant d'ici 2025.

**Le coût de traitement des déchets résiduels a une tendance à la hausse** depuis ces dernières années. Cela s'explique par la politique tarifaire de Trifyl, qui vise inciter à la diminution des déchets résiduels (ordures ménagères) au profit du tri sélectif et du compostage.

On note également une **augmentation du coût des déchetteries** liée à l'apport plus important de déchets verts suite à l'interdiction de brûler.

**Le coût de la collecte sélective (tri des déchets)** dépend quant à lui de la quantité, de la qualité et de la progression des performances. La Communauté de communes possède de bonnes performances quantité cependant en terme de qualité et donc de **taux de refus, elle est à 23.6% de moyenne en 2020**. Une hausse du refus de 1% par rapport à 2019. Au-delà de 25%, le prix passe à 30€ la tonne ; si le taux de refus dépasse les 40%, les apports seront alors déclassés en déchets résiduels et facturés comme tels, soit 75 € la tonne.



**Plus nous produisons de déchets,  
plus le traitement est onéreux et  
se répercute sur le coût à la tonne.**

### Collectes sélectives

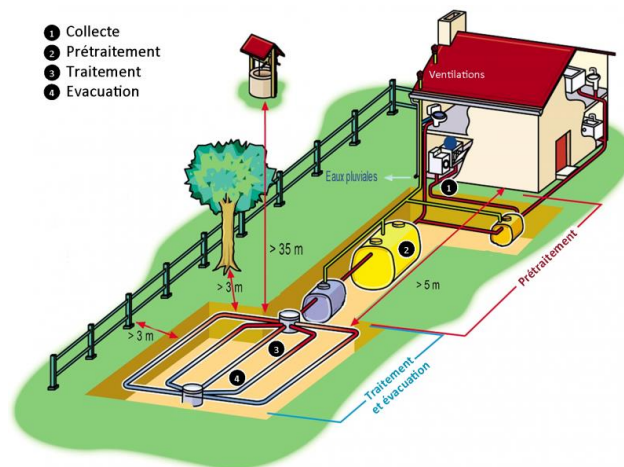
#### LE POSITIONNEMENT DE LA CCTMN DANS LA GRILLE TARIFAIRE DE TRIFYL

Quantités		Qualité **	
(kg/an/habitant)	Coût à la tonne pour la CCTMN	(Taux de refus moyen)	Coût à la tonne pour la CCTMN
> 60	20.00€	< 15 %	0.00€
> 50 et < 60	30.00€	> 15 et < 20%	7.00€
< 50	40.00€	> 20 et < 25%	15.00€
		> 25 et < 40%	30.00€

## 2. LE SPANC (Service public d'assainissement non collectif)

Instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SPANC a pour rôle d'assurer le contrôle de l'ensemble du système d'assainissement non collectif, c'est à dire la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques.

Depuis janvier 2013, la Communauté de communes Thoré Montagne Noire délègue ce service public à l'entreprise Veolia Eau.



### LES OBJECTIFS DU SPANC

- Contrôler la conception, l'implantation et la réalisation des systèmes neufs
- Vérifier la conception technique et la conformité des systèmes existants
- Contrôler tous les six ans le bon fonctionnement des installations et leur entretien régulier
- Contrôler la mise hors service des installations anciennes

Schéma SPANC

### LES CHIFFRES CLÉS DES CONTRÔLES DES INSTALLATIONS



**789 installations**  
d'assainissement non  
collectif existantes



**En 2020 :**  
Transactions immobilières : 21  
Nombre contrôles de conception : 6  
Nombre contrôles de réalisation : 3



**70 % des installations**  
ont été contrôlées depuis 2013

## 3. LA GESTION DE L'EAU

### TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

La CCTMN n'a pas la compétence eau et assainissement, mais la loi Notre oblige au transfert de cette compétence **au plus tard le 1er janvier 2026**.

Afin de préparer le transfert de compétences des communes à la CCTMN,, des études ont été entreprises depuis 2018. Le schéma directeur d'eau potable a été terminé fin 2019. L'élaboration du schéma directeur d'assainissement est en cours. La fin des études est prévue à l'automne 2020.

De plus, depuis de nombreuses années, la CCTMN a pris en charge différentes études pour le compte des communes :

- **Mise en place de périmètres de protection autour des captages d'eau**

**Conformément aux exigences de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, les communes se sont engagées à mettre en conformité leurs captages d'eau potable.** En 2020, la phase technique de mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable s'est poursuivie par des visites d'hydrogéologues et la **révision des périmètres de protection immédiat de captages**.

- **Etudes débitométriques**

La DDT a demandé fin 2018 la réalisation de mesures débitométriques sur certains cours d'eau (Rieubon, Merlaussou, Frescaty et la Goutine) desservant Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Rouairoux et Sauveterre, afin de les confronter aux calculs réalisés dans l'étude de rationalisation et de comparer la disponibilité de la ressource en période d'étiage avec le besoin d'alimentation, confirmer le non-respect du débit réservé, et en conséquence la nécessité d'abandonner certains captages.

Ces mesures confirmeront ou non l'insuffisance de la ressource en eau par rapport aux besoins, et la nécessité d'abandonner certains captages.

- **Étude de raccordement au SIVAT (Syndicat intercommunal des vallées de l'Arn et du Thoré)**

En janvier 2019, le Conseil départemental du Tarn et l'Agence Régionale de la Santé (ARS) ont demandé à ce qu'un scénario de raccordement au SIVAT soit étudié afin de réaliser une analyse comparative sur le plan technico-économique mais surtout d'anticiper les enjeux futurs en eau du territoire. Sur certaines communes, la disponibilité de la ressource en eau en période d'étiage peut être insuffisante par rapport aux besoins des habitants mais aussi de la vie aquatique. Le non-respect du débit réservé et le manque de ressource posent la question du besoin et de l'intérêt de la mise aux normes de certains captages.

En novembre 2019, une étude de faisabilité relative au raccordement de 6 communes de la CCTMN et de Saint Amans Soult au SIVAT a été menée. Le sujet est en cours de réflexion aujourd'hui, au sein des communes et différentes instances concernées par la gestion de l'eau sur le territoire.

## **4. DEVELOPEMENT DU TERRITOIRE / AGRICULTURE**

### **CRÉATION D'UN LABORATOIRE DE TRANSFORMATION / SERVICES AUPRÈS DES PRODUCTEURS DU TERRITOIRE**

La CCTMN a été sollicité par un porteur de projet pour étudier l'opportunité de créer un laboratoire de transformation des produits agricoles viandes, fruits, légumes...). Consciente de l'intérêt de ce projet pour la filière agricole locale, la CCTMN a sollicité l'Adefpat (Association de développement des pays aveyronnais et tarnais) afin d'être accompagnée dans la structuration de ce projet.

En effet, ce laboratoire doit être conçu comme un outil de développement territorial, de mutualisation et d'optimisation de la chaîne logistique des circuits courts. Un groupe projet, composé notamment de producteurs du territoire, est en cours de réflexion sur la faisabilité du projet.

### **PROJET DE RECHERCHE DE TERRES POUR L'INSTALLATION DE MARAICHERS**

La Communauté de Communes s'est fixée pour objectif de limiter la déprise agricole sur son territoire, qui est en constante augmentation. L'installation de producteurs est en effet un enjeu majeur dont la CCTMN doit s'emparer, au titre de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire.

L'opportunité de fournir à de jeunes exploitants la possibilité de s'installer sur le territoire est une suite logique aux différents



projets en cours sur le territoire (projet de création d'un laboratoire de transformation légumière, assistance logistique auprès des producteurs, etc.).

**Dans le cadre d'un projet mené avec le Parc naturel régional et l'ADEART (Association pour le développement de l'emploi agricole et rural tarnais), la CCTMN a pour mission :**

- Avec l'appui des maires des communes, identifier et recenser les propriétaires (agriculteurs ou non) de terrains susceptibles de convenir à une activité maraîchère,
- Recenser les possibilités de logements à proximité des parcelles identifiées,
- Evaluer le potentiel de consommation locale et les débouchés possibles : recensement des marchés locaux et foires, épicerie alimentaires locales, restauration collective et restauration traditionnelle,
- Contacter les propriétaires non agriculteurs afin de leur présenter le projet,
- Présenter le projet aux restaurateurs situés à proximité afin de leur proposer d'intégrer ces produits dans leurs menus et garantir ainsi aux producteurs une partie des débouchés.



---

Rue de la mairie

81 240 Saint-Amans-Valtoret

Tel : 05 63 97 98 08

Mail : [contact@cc-thoremontagnenoire.fr](mailto:contact@cc-thoremontagnenoire.fr)

[www.cc-thoremontagnenoire.fr](http://www.cc-thoremontagnenoire.fr)